Air Canada

La création de Trans-Canada Air Lines est venue suite au manque d'initiative de la part du secteur privé devant le risque que comportait la mise sur pied d'une ligne aérienne nationale. Ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui en ont pris l'entière responsabilité.

En 1977, le gouvernement a adopté la loi qui régit aujourd'hui Air Canada. Faisant face à un problème de financement, le gouvernement d'alors ne s'est pas jeté dans les bras de la privatisation, mais a apporté à la direction les changements nécessaires pour assurer le financement de la société. Le gouvernement actuel devrait agir de la même façon.

Le rôle d'Air Canada, madame la Présidente, est de voir aux intérêts des Canadiens. Les Canadiens sont déjà propriétaires d'Air Canada. Ils n'ont pas besoin de l'acheter à nouveau. Pour les Canadiens, Air Canada est beaucoup plus qu'une simple ligne aérienne. C'est une institution foncièrement canadienne. Ce projet de loi laisse la porte ouverte à une privatisation totale, et selon différents sondages, une majorité de Canadiens et Canadiennes rejettent cette idée.

Air Canada représente le moyen de vaincre les distances qui séparent les différentes régions du Canada. Air Canada représente la collectivité canadienne. Étant soumis à la Loi sur les langues officielles, Air Canada est un instrument d'unité nationale. C'est une partie intégrante de notre économie, au même titre que les chemins de fer ou Radio-Canada. C'est en partie ce qui permet au Canada de garder son identité propre. En privatisant, ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui paieront la note une fois de plus, car les services et la sécurité des voyageurs diminueront puisque les profits seront les seuls stimulants de l'entreprise.

Le 15 janvier 1985, le premier ministre (M. Mulroney) disait au public canadien: Air Canada n'est pas à vendre. Voilà une autre promesse parmi les centaines qu'il a faites, que le premier ministre a balayées du revers de la main depuis 1984, en la défaveur du public canadien.

Les conservateurs, madame la Présidente, sont en train de démanteler l'infrastructure qui contribue à maintenir et à relier le Canada *a mare usque ad mare*.

Regardons quelques instants les effets de la privatisation de la British Airways, en Grande-Bretagne, effectuée par le gouvernement de la «Dame de Fer». Plus de 20 000 employés furent mis à pied, représentant 30 p. 100 des travailleurs de cette société. Il est fort probable qu'un conseil d'administration privé décide d'en faire autant auprès des employés d'Air Canada, ce qui pourrait représenter environ 7 000 à 8 000 mises à pied sur un total de 22 000 employés.

On a mentionné tout à l'heure l'aspect sécurité. Je pense, madame la Présidente, que c'est un élément extrêmement important. Lorsque la compagnie décidera de couper certains postes, il est malheureusement permis de penser qu'on pourrait, jusqu'à un certain point, réduire énormément le nombre d'employés affectés à la sécurité. Lorsqu'on regarde les problèmes inhérents à toutes les compagnies de transport, lorsqu'on regarde les articles qui paraissent régulièrement dans les journaux concernant les problèmes touchant la sécurité aérienne, je pense qu'il serait très mal venu de diminuer sensiblement le nombre de travailleurs, ce qui pourrait affecter la sécurité, comme également un nombre de travailleurs affectés aux différents autres services de la compagnie d'aviation.

Je ne voudrais pas, madame la Présidente, voir Air Canada devenir un autre Eastern Airlines, qui ne connaît que des problèmes depuis sa prise de contrôle par Texas Air. Plus près de nous, au Québec, 372 emplois ont disparu dans le cas de Québécair, sur un personnel de moins de 2 000.

L'article 6(1)c) concernant les clauses de prorogation assure la continuité des opérations des centres d'entretien situés à Winnipeg, à Montréal et à Toronto. Il n'assure cependant pas le volume des opérations ni le nombre des emplois dans ces centres. Cet état de chose signifie que le conseil d'administration privé serait en mesure de réduire les opérations et de multiplier les mises à pied à sa guise. La même règle s'applique pour le siège social de la société à Montréal. Le conseil d'administration privé ne serait aucunement restreint s'il décidait de transférer un nombre important d'employés de Montréal à Toronto, ou encore dans d'autres centres au Canada.

Selon l'Association des pilotes, Montréal a déjà perdu une cinquantaine de pilotes, soit une réduction de 10 p. 100 sous forme de déplacement à Toronto ou à Vancouver. Leur nombre est passé de 488 en 1985, à 454 en 1988. Avec ce projet de loi, l'hémorragie va continuer.

Le siège social de Montréal, madame la Présidente, risque de devenir une «coquille vide» en raison de la privatisation. Et ce n'est pas sans inquiétude que l'on souligne couramment le fait que l'activité aéroportuaire est maintenant fortement concentrée à Toronto et que cette dernière gruge constamment la part du trafic aérien au Canada, au détriment de Montréal. Cette déclaration du président d'Air Canada parle d'ellemême: «C'est normal, Toronto est le centre économique du Canada. Il faut suivre le marché.»

Ma crainte, madame la Présidente, et elle est grande, ne porte pas tellement sur l'avenir du siège social à Montréal, mais bien sur ce qu'il représentera à plus ou moins long terme. Montréal se doit de demeurer le centre décisionnel pour Air Canada. Ce projet de loi centralisera malheureusement les activités à Toronto.

Sous l'épais brouillard du projet de loi se cache aussi Airbus A-320. Pour conclure un contrat avec Airbus, cela prend du capital, et pour avoir du capital le gouvernement démantèle. On mine une compagnie qui a servi dans le passé d'outils privilégiés de développement économique et régional. Le gouvernement conservateur vient de prendre un autre virage à 180 degrés, comme cela en est devenu son habitude.

Avant de privatiser une partie d'Air Canada, les actionnaires actuels, les 25 millions de Canadiens et Canadiennes, ont le droit de dire leur mot.

Le très honorable premier ministre (M. Mulroney) excelle dans l'art de duper les Canadiens. Jamais n'a-t-il mentionné la privatisation d'Air Canada pendant la campagne électorale. Avant de vendre la ligne aérienne, il a besoin d'un mandat.

Un autre point qui m'inquiète, madame la Présidente, c'est la combinaison de la déréglementation et de la privatisation qui mènera indubitablement à un service médiocre. Air Canada continuera-t-elle à desservir les régions, lorsqu'on sait par exemple qu'il y a des régions qui sont actuellement non desservies par Air Canada, qui l'ont déjà été, sous prétexte que les lignes ne sont pas rentables et lorsqu'on sait également, madame la Présidente, qu'il y a des études qui vont se faire inévitablement par le gouvernement, par le nouveau conseil